

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 31.23 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 17 (3 procurations)
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le cinq septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-deux août deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représentés : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration.
MAGNAN Jean-Michel représenté par DURANCEAU Damien à qui il a donné procuration.
SIGAUD Jean-Yves représenté par LOMBARD Pascal à qui il a donné procuration.

Absente excusée : ARLAUD Véronique.

ORDRE DU JOUR : Avenant n°1 au lot n° 1 « location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques » du marché de « location de véhicules de services »

Par délibération n°19.22 du 9 mai 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour la location longue durée de véhicules de service.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 13 juin 2022 avec deux lots :

- Lot 1 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques
- Lot 2 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit thermiques

Par délibération n° 35.22 du 26 juillet 2022, le bureau communautaire a attribué les 2 lots du marché. Le lot 1 a été attribué au groupement solidaire CREDIPAR – SAFA, avec pour mandataire CREDIPAR, pour un montant de 69 181,24 € HT, soit 83 017,49 TTC.

Dans le cadre de la restructuration des activités de financement, le 3 avril 2023, l'entreprise CREDIPAR a cédé son activité à l'entreprise LEASYS France.

Ainsi, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au lot 1 du marché de location de véhicules de service pour désigner comme titulaire dudit marché le groupement LEASYS France – SAFA.

Cet avenant serait passé en vertu de l'article R.2194-6 du Code de la commande publique.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 au lot 1 « location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques » ;
- autorise le président à le signer et à le notifier, ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 13 SEP. 2023